SIGEAN
Corbières Maritimes
Aude

PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA VILLE DE SIGEAN

Du jeudi 23 avril 2026 à 14 h 30

Nombre de conseillers	
Présents :	12
Rapport 1.2.3.6 :	12
Rapport 4.5 :	11
Votants :	13
Rapport 1.2.3.6 :	13
Rapport 4.5 :	12
En exercice :	15

Présents : Michel JAMMES, Colette ANTON, Laure TONDON, Marie SAVARY, Jean-Pierre LAUTIER, Jean-Pierre DUVIVIVER, Madeleine PLA, Monique CAYROL, Claudine RIGAUD, Catherine MENA, Claudette PYBOT, Mansour ZOBERI

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Viviane BASTOUL par Laure TONDON

Absents : Marc PASTRE
Marie-Pierre LE MORVAN

Secrétaire de séance : Laure TONDON

Le quorum étant constaté, Monsieur le Président ouvre la séance à 14 h 30.

1 Installation des membres du CCAS

2 Election du Vice-Président du CCAS

3 Débat d'orientations budgétaires

4 Compte financier unique 2025

5 Affectation du résultat 2025

6 Adhésion à la convention de suivi du service protection des données & Cybersécurité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude

- **Affaires diverses**

Rapport 1 : Installation des membres du CCAS

Monsieur le Président fait l'appel des membres. Il rappelle que selon la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2026, il a été décidé que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale serait composé de Monsieur le Maire Président de droit, 7 membres élus qui sont : Colette ANTON, Laure TONDON, Marie SAVARY, Marc PASTRE, Jean-Pierre LAUTIER, Viviane BASTOUL, Marie-Pierre LE MORVAN et 7 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du Département ou dans la commune et représentants des usagers. Ont été nommés par le Maire, Monsieur DUVIVIER Jean-Pierre représentant de l'UDAF de l'Aude, conformément au courrier reçu de leur part, Madame PLA Madeleine membre de l'AFDAIM et du Secours Catholique, Madame CAYROL Monique ancienne Présidente de la Treille d'Or, Madame RIGAUD Claudine membre du Secours Catholique, Madame MENA Catherine, ancienne maire adjointe déléguée au social, Madame PYBOT Claudette, membre du CA de la Treille d'Or, et Monsieur ZOBERI Mansour, membre de la commission interministérielle du label diversité, membre du Haut Conseil de l'égalité.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Sigean est installé.

Rapport 2 : Election du Vice-Président

Seule Madame Colette ANTON a déposé sa candidature au poste de Vice-Présidente du CCAS de la Ville de Sigean. Il est procédé au vote. Avec 13 voix, Madame Colette ANTON est élue Vice-Présidente du CCAS et immédiatement installée.

Votants : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :
Le Conseil adopte à l'unanimité des présents et des représentés.

Délibération n° DEL-2026-001

DEL-2026/001

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers

Présents : 12
Votants : 13
En exercice : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 23 avril à 14 heures 30
Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SIGEAN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
À la mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Président

Date de convocation du CCAS : jeudi 16 avril 2026

Objet :
Election du Vice-Président du CCAS

Présents : Michel JAMMES, Colette ANTON, Laure TONDON, Marie SAVARY, Jean-Pierre LAUTIER, Jean-Pierre DUVIVIER, Madeleine PLA, Monique CAYROL, Claudine RIGAUD, Catherine MENA, Claudette PYBOT, Mansour ZOBERI

Représenté : Viviane BASTOUL par Laure TONDON

Absents : Marc PASTRE
Marie-Pierre LE MORVAN

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Président. »

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletin secret ;

Accusé de réception en préfecture
011-211100275-20260423-DEL-2026-001-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

- Mme ANTON Colette :

- Pour : 13 voix
- Contre : 0 voix
- Blancs : 0

Article 1er : Est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, Mme ANTON Colette

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission
En Préfecture le 27/04/2026
Et de la publication le 07/05/2026
Réception en Préfecture le 27/04/2026

Le Président,
Michel JAMMES

Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres

Pour extrait conforme

Le Président,
Michel JAMMES

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-001-DE
Date de réception préfecture : 27-04-2026

Rapport 3 : Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et Débat sur les Orientations Budgétaires

L'assemblée prend connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) prévu par le code général des collectivités territoriales (article 2312-1 du CGCT), a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.
Il s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, et porte sur les grandes orientations budgétaires pour l'exercice à venir.
Ce rapport devra être transmis au représentant de l'Etat dans le département. Il est mis à disposition du public sur le site internet de la commune, dans les quinze jours suivants la tenue du débat sur les orientations budgétaires.
Ce document doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif.
Le débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel. Il ne donne pas lieu à vote à l'issue. Il est néanmoins matérialisé par une délibération spécifique.
Il est proposé au Conseil d'Administration d'attester de la tenue effective du débat sur les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2026 sur la base du rapport ci-dessous.

Le CCAS de Sigean :

Le Conseil d'Administration sous la présidence de Michel JAMMES, Président de droit, est composé de 7 membres élus et 7 membres nommés par le Maire.

Il fonctionne avec un seul agent de catégorie C travaillant à temps non complet 26 h/semaine employé par la collectivité. Aucune rémunération n'est versée par le budget du CCAS.

Les compétences du CCAS :

Conformément au Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) le CCAS assure les missions obligatoires définies par la loi et les missions facultatives souhaitées par la municipalité dans le respect des compétences prévues par la réglementation.

Missions obligatoires : - Rédaction et enregistrement des dossiers d'aide sociale légale
- Domiciliation des personnes sans résidence stable
- Tenue d'un fichier à jour des bénéficiaires d'aide sociale

Missions facultatives : Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il est le premier rempart contre les difficultés. C'est le service accessible à tout un chacun devant une situation inhabituelle et pour laquelle il se sent démuni pour trouver une solution.

Conformément aux volontés de la collectivité en matière de politique sociale il œuvre en faveur des personnes en situation de précarité, personnes âgées, handicapées, jeunes, foyers en difficulté....

Le suivi des personnes inscrites volontairement sur le registre du plan canicule est aussi assuré par le CCAS et les membres de son Conseil d'Administration.

L'agent du CCAS participe aux Commissions d'Attribution des Logements Sociaux sur la commune.

L'année 2025 :

<u>Au profit de nos Aînés :</u>

Le samedi 11 janvier 2025 s'est tenu dans la salle Pierre de Coubertin le traditionnel repas des Aînés. 334 personnes y ont participé et ont pu apprécier la qualité du repas servi et l'animation proposée.

Le 11 septembre 2025, pas moins de 156 personnes âgées de 67 ans et plus ont participé à la sortie annuelle qui s'est déroulée cette année à Blanes en ESPAGNE.

Le 11 décembre 2025 la distribution des colis s'est déroulée salle Pierre de Coubertin. 250 foyers ont reçu leur valisette contenant des produits de la région. La distribution a été assurée par les élus et les membres du CCAS.

Les ateliers séniors ont toujours autant de succès et sont très attendus par les habitués.

- COUP DE POUCE CONNEXION : Premier atelier de l'année 2025 qui s'est déroulé les lundis matin du 03 au 24 novembre. À savoir, le nombre de participants était limité à 12 personnes maximum.

- LES ARNAQUES DU NUMERIQUE : Les lundis matin 1 et 8 décembre 2025 ainsi que le 12 et 19 janvier 2026.

- ACTIVITES ADAPTES : Les jeudis après-midi avec l'association MA VIE, salle de l'Etang Boyé.

Vont suivre pour l'année 2026 l'atelier nutrition les mardis matin ainsi que 2 jours consécutifs pour les jeunes retraités au mois d'avril.

Tous ces ateliers sont proposés par l'espace séniors du Littoral et financés par la conférence des financeurs. Aucune participation financière n'est demandée au CCAS.

LE PLAN CANICULE a été activé une fois au cours de la saison estivale 2025. Merci aux membres du CCAS pour leur investissement dans cette cellule. Il est rappelé que ce plan ne peut être déclenché que sur demande du Préfet ou à titre préventif par Monsieur le Maire.

Le PIMMS : Présence aux assemblée générale ainsi qu'au Conseil d'Administration

AFDAIM : Participation à l'opération brioches

L'aide sociale légale au cours de cette année 2025 :

Aide à domicile : 10 demandes dont 6 accordées – 4 refusées

APA à domicile : 35 demandes dont 30 accordées – 2 refusées - 1 décès - 2 non instruites au 31.12.25

APA en établissement : 11 demandes dont 9 accordées – 1 refusée – 1 non instruite au 31.12.25

Portage des repas : 4 demandes dont 2 accordées - 1 refusée - 1 non instruite au 31.12.25

Placement Personnes Agées : 4 demandes dont 4 accordées

Placement Personnes Handicapées : 7 demandes dont 6 accordées – 1 non instruite au 31.12.25

Télésurveillance : 1 demande dont 1 refusée

Le conseil d'administration du CCAS a délibéré au cours de l'année 2025 pour attribuer des secours exceptionnels pour un montant total de 500.00 €.

Les élections de domicile :

Au 31 décembre 2025, sur Sigean, 5 personnes sont domiciliées au CCAS dont 5 nouvelles demandes, 2 personnes renouvelées en cours d'année, 1 en fin de validité, 2 qui ont trouvé un logement. Les demandes d'élections de domiciles ont considérablement augmenté cette année.

Les demandes de logements enregistrées en 2025 :

- 4 foyers ont demandé un T5 ou plus
- 18 foyers ont demandé un T4
- 14 foyers ont demandé un T3
- 13 foyers ont demandé un T2

Total : 49 demandes

Ces demandes viennent s'ajouter à la liste des demandeurs inscrits auparavant, ayant renouvelé leur inscription sans compter les personnes qui s'inscrivent directement sur internet.

La même rigueur est appliquée pour les attributions. Nous mettons tout en œuvre pour satisfaire nos demandeurs dans la mesure de nos possibilités et de l'état d'urgence de la situation.

En 2025 les attributions suivantes ont été réalisées :

PARC des Logement Sociaux 2025							
	Résidences	T1	T2	T3	T4	T5	Total Attributions
1	ALOGEA		2				2
2	SAIGHANTE		3	1	1		5
3	TOPAZE				2	1	3
4	LE REPUBLIQUE	1	5				6
5	TRES VENTS			1	3		4
6	LE SIGISMOND						0
7	LA ROUQUILLE		2	3			5
8	LE PONT DE LA ROUQUILLE			1			1
9	LES JARDINS DU VIALA				2		2
10	LES BALCONS DU VIALA			3	2	1	6
11	LES PENITENTS			1			1
12	LES CAPITELLES						0
13	LES JARDINS DE LA GARE			1	1		2
14	BARBACANE						0
15	LA RENAISSANCE			2			2
16	LE LIBERTE						0
17	LA GARRIGUE						0
		1	12	13	11	2	39

La résidence TRES VENTS de chez HABITAT AUDOIS a rejoint le parc des logements sociaux en 2025. Les travaux ayant pris du retard, les logements doivent être affectés en janvier 2026.

Budget de fonctionnement 2025 :

Les recettes du CCAS :

En 2025 les recettes se sont réparties comme suit :

63,26 % de subvention communale
31,37 % d'excédent de l'exercice précédent
4,84 % de participations encaissées
0,53 % de dons au CCAS

Les dépenses du CCAS :

En 2025 les dépenses se sont réparties comme suit :

74,61 % pour les fêtes et cérémonies
9,19 % pour les subventions aux associations
8,05 % pour le transport collectif
1,34 % pour les secours exceptionnels
0,43 % contrat de prestations de services
4,25 % pour l'alimentation
1,34 % pour les subventions aux organismes publics (Conseil Départemental de l'Aude)
1,22 % Divers

CCAS DE SIGEAN			
Exercice 2025			
EQUILIBRE			
Budget Primitif	**Dépenses**	**Recettes**	**Soldes**
Fonctionnement	48 370.07	48 370.07	
Investissement			
Total	48 370.07	48 370.07	
	Dépenses ou déficit en €		**Recettes ou excédent en €**
Résultats reportés			15 370.07
Opérations de l'exercice	37 249.05		33 632
Total	37 249.05		49 002.07
Résultat à affecter			11 753.02

Les orientations pour 2026 :

L'excédent du budget 2025 est de 11 753.02€

Il est indispensable de prévoir une subvention du budget principal de la commune de 37 000.00 € afin de faire face aux besoins et permettre de retrouver un excédent suffisant pour les factures qui arrivent en début d'exercice suivant.

La proposition de la subvention versée au Conseil Départemental pour abonder le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) sera maintenue à 500.00 €. Au cours de l'année 2025, 67 décisions du Conseil Départemental ont été prises pour un montant global attribué de 22 383.33 € pour les foyers sigeanais.

Les subventions aux associations feront l'objet d'une étude minutieuse pour répondre aux demandes selon les possibilités financières du CCAS.

Pour 2026 le CCAS continuera à écouter, orienter, aider et défendre les droits des usagers. Pour cela, il est très important de continuer à entretenir des liens étroits avec les partenaires tels que la Maison Départementale des Solidarités, le PIMM'S, la CPAM, la MSA, l'Espace Sénior, le Conseil Départemental, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Secours Catholique, les Restos du Cœur .....

Concernant le voyage des Aînés, la participation des bénéficiaires est fixée à 15 €/personne depuis 3 ans. Le Conseil d'Administration devra se prononcer sur le maintien ou non de ce montant.

L'assemblée prend acte que le débat a eu lieu.

Votants : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :
Le Conseil adopte à l'unanimité des présents et des représentés.

Délibération n° DEL-2026-002

DEL-2026/002

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers

Présents : 12
Votants : 13
En exercice : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 23 avril à 14 heures 30
Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SIGEAN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
À la mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Président

Date de convocation du CCAS : jeudi 16 avril 2026

Objet :
Débat d'orientations budgétaires 2026

Présents : Michel JAMMES, Colette ANTON, Laure TONDON, Marie SAVARY, Jean-Pierre LAUTIER, Jean-Pierre DUVIVIER, Madeleine PLA, Monique CAYROL, Claudine RIGAUD, Catherine MENA, Claudette PYBOT, Mansour ZOBERI

Représenté : Viviane BASTOUL par Laure TONDON

Absents : Marc PASTRE
Marie-Pierre LE MORVAN

L'assemblée prend connaissance du rapport d'orientations budgétaires.

Le débat d'orientations budgétaires s'effectue sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant sur les grandes orientations budgétaires pour l'exercice à venir.

Suite à la promulgation de la loi NOTRe, le CCAS est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants.

Le CCAS de Sigean n'a pas de budget annexe et préalablement à son vote, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu. Il s'effectue sur la base d'un rapport et fera l'objet d'une délibération.

Le budget sera élaboré dans le respect des besoins locaux mais aussi en tenant compte de la nécessité de restreindre les dépenses. Le contexte économique nécessite une gestion juste et adaptée.

Accusé de réception en préfecture
011-201100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception en préfecture : 27/04/2026

Le CCAS de Sigean :

Le conseil d'administration sous la présidence de Michel JAMMES, Président de droit, est composé de 7 membres élus et 7 membres nommés par le Maire.

Il fonctionne avec un seul agent de catégorie C travaillant à temps non complet 26 h/semaine employé par la collectivité. Aucune rémunération n'est versée par le budget du CCAS.

<u>Les compétences du CCAS</u> :

Conformément au Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) le CCAS assure les missions obligatoires définies par la loi et les missions facultatives souhaitées par la municipalité dans le respect des compétences prévues par la réglementation.

Missions obligatoires :
- Rédaction et enregistrement des dossiers d'aide sociale légale
- Domiciliation des personnes sans résidence stable
- Tenue d'un fichier à jour des bénéficiaires d'aide sociale

Missions facultatives : Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il est le premier rempart contre les difficultés. C'est le service accessible à tout un chacun devant une situation inhabituelle et pour laquelle il se sent démuni pour trouver une solution.

Conformément aux volontés de la collectivité en matière de politique sociale il œuvre en faveur des personnes en situation de précarité, personnes âgées, handicapées, jeunes, foyers en difficulté...

Le suivi des personnes inscrites volontairement sur le registre du plan canicule est aussi assuré par le CCAS et les membres de son conseil d'administration.

L'agent du CCAS participe aux commissions d'attribution des logements sociaux sur la commune.

L'année 2025 :

<u>Au profit de nos Aînés :</u>

Le samedi 11 janvier 2025 s'est tenu dans la salle Pierre de Coubertin le traditionnel repas des Aînés. 334 personnes y ont participé et ont pu apprécier la qualité du repas servi et l'animation proposée.

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20250423-DEL-2025-032-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2025

Le 11 septembre 2025, pas moins de 156 personnes âgées de 67 ans et plus ont participé à la sortie annuelle qui s'est déroulée cette année à Blanes en ESPAGNE.

Le 11 décembre 2025 la distribution des colis s'est déroulée salle Pierre de Coubertin. 250 foyers ont reçu leur valisette contenant des produits de la région. La distribution a été assurée par les élus et les membres du CCAS.

Les ateliers séniors ont toujours autant de succès et sont très attendus par les habitués.

- COUP DE POUCE CONNEXION : Premier atelier de l'année 2025 qui s'est déroulé les lundis matin du 03 au 24 novembre. À savoir, le nombre de participants était limité à 12 personnes maximum
- LES ARNAQUES DU NUMERIQUE : Les lundis matin 1 et 8 décembre 2025 ainsi que le 12 et 19 janvier 2026.
- ACTIVITES ADAPTES : Les jeudis après-midi avec l'association MA VIE, salle de l'Etang Boyé.

Vont suivre pour l'année 2026 l'atelier nutrition les mardis matin ainsi que 2 jours consécutifs pour les jeunes retraités au mois d'avril.

Tous ces ateliers sont proposés par l'espace séniors du Littoral et financés par la conférence des financeurs. Aucune participation financière n'est demandée au CCAS.

LE PLAN CANICULE :

Il a été activé une fois au cours de la saison estivale 2025. Merci aux membres du CCAS pour leur investissement dans cette cellule. Il est rappelé que ce plan ne peut être déclenché que sur demande du Préfet ou à titre préventif par Monsieur le Maire.

L'aide sociale légale au cours de cette année 2025 :

Aide à domicile : 10 demandes dont 6 accordées – 4 refusées

APA à domicile : 35 demandes dont 30 accordées – 2 refusées - 1 décès - 2 non instruites au 31.12.25

APA en établissement : 11 demandes dont 9 accordées – 1 refusée – 1 non instruite

Portage des repas : 4 demandes dont 2 accordées - 1 refusée - 1 non instruite

Placement Personnes Agées : 4 demandes dont 4 accordées

Placement Personnes Handicapées : 7 demandes dont 6 accordées – 1 non instruite

Télésurveillance : 1 demande dont 1 refusée

Accusé de réception en préfecture
011-261122279-20250423-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2025

Le conseil d'administration du CCAS a délibéré au cours de l'année 2025 pour attribuer des secours exceptionnels pour un montant total de 500.00 €.

Les élections de domicile :

Au 31 décembre 2025, sur Sigean, 5 personnes sont domiciliées au CCAS dont 5 nouvelles demandes, 2 personnes renouvelées en cours d'année, 1 en fin de validité, 2 qui ont trouvé un logement. Les demandes d'élections de domiciles ont considérablement augmenté cette année.

Les demandes de logements enregistrées en 2025 :

- 4 foyers ont demandé un T5 ou plus
- 18 foyers ont demandé un T4
- 14 foyers ont demandé un T3
- 13 foyers ont demandé un T2

Total : 49 demandes

Ces demandes viennent s'ajouter à la liste des demandeurs inscrits auparavant, ayant renouvelé leur inscription sans compter les personnes qui s'inscrivent directement sur internet.

La même rigueur est appliquée pour les attributions. Nous mettons tout en œuvre pour satisfaire nos demandeurs dans la mesure de nos possibilités et de l'état d'urgence de la situation.

Accusé de réception en préfecture
011-211100275-20260423-DEL_2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

En 2025 les attributions suivantes ont été réalisées :

PARC des Logement Sociaux 2025							
	Résidences	T1	T2	T3	T4	T5	Total Attributions
1	ALOGEA		2				2
2	SAIGHANTE		3	1	1		5
3	TOPAZE				2	1	3
4	LE REPUBLIQUE	1	5				6
5	TRES VENTS			1	3		4
6	LE SIGISMOND						0
7	LA ROUQUILLE		2	3			5
8	LE PONT DE LA ROUQUILLE			1			1
9	LES JARDINS DU VIALA				2		2
10	LES BALCONS DU VIALA			3	2	1	6
11	LES PENITENTS			1			1
12	LES CAPITELLES						0
13	LES JARDINS DE LA GARE			1	1		2
14	BARBACANE						0
15	LA RENAISSANCE			2			2
16	LE LIBERTE						0
17	LA GARRIGUE						0
		1	12	13	11	2	39

Budget de fonctionnement 2025 :

Les recettes du CCAS :

En 2025 les recettes se sont réparties comme suit :

63,26 % de subvention communale

31,37 % d'excédent de l'exercice précédent

4,84 % de participations encaissées

0,53 % de dons au CCAS

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Les dépenses du CCAS :

En 2025 les dépenses se sont réparties comme suit :

74,61 % pour les fêtes et cérémonies

9,19 % pour les subventions aux associations

8,05 % pour le transport collectif

1,34 % pour les secours exceptionnels

0,43 % contrat de prestations de services

4,25 % pour l'alimentation

1,34 % pour les subventions aux organismes publics (Conseil Départemental de l'Aude)

1,22 % Divers

CCAS DE SIGEAN			
Exercice 2025			
EQUILIBRE			
Budget Primitif	**Dépenses**	**Recettes**	**Soldes**
Fonctionnement	48 370.07	48 370.07	
Investissement			
Total	48 370.07	48 370.07	
	Dépenses ou déficit		**Recettes ou excédent**
Résultats reportés			15 370.07
Opérations de l'exercice	37 249.05		33 632
Total	37 249.05		49 002.07
Résultat à affecter			11 753.02

6/8

Accusé de réception en préfecture
011-261103775-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Les orientations pour 2026 :

L'excédent du budget 2025 est de 11 753.02€
Il est indispensable de prévoir une subvention du budget principal de la commune de 37 000.00 € afin de faire face aux besoins et permettre de retrouver un excédent suffisant pour les factures qui arrivent en début d'exercice suivant.

La proposition de la subvention versée au Conseil Départemental pour abonder le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) sera maintenue à 500.00 €. Au cours de l'année 2025, 67 décisions du Conseil Départemental ont été prises pour un montant global attribué de 22 383.33 € pour les foyers sigeanais.

Les subventions aux associations feront l'objet d'une étude minutieuse pour répondre aux demandes selon les possibilités financières du CCAS.

Pour 2026 le CCAS continuera à écouter, orienter, aider et défendre les droits des usagers. Pour cela, il est très important de continuer à entretenir des liens étroits avec les partenaires tels que la Maison Départementale des Solidarités, le PIMM'S, la CPAM, la MSA, l'Espace Sénior, le Conseil Départemental, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Secours Catholique, les Restos du Cœur .....

Concernant le voyage des Aînés, la participation des bénéficiaires est fixée à 15 €/personne depuis 3 ans. Le Conseil d'Administration devra se prononcer sur le maintien ou non de ce montant.

L'assemblée prend acte de la tenue du débat.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission
En Préfecture le 27/04/2026
Et de la publication le 07/05/2026
Réception en Préfecture le 27/04/2026

Le Président,
Michel JAMMES

Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les présents.
Pour extrait conforme

Le Président,
Michel JAMMES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SIGEAN * (Aude) *

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-CC2-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

8/8

Accusé de réception en préfecture
011-261100213-20250873-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

CCAS DE SIGEAN

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.) :

Le débat d'orientations budgétaires s'effectue sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant sur les grandes orientations budgétaires pour l'exercice à venir.

Suite à la promulgation de la loi NOTRe, le CCAS est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants.

Le CCAS de Sigean n'a pas de budget annexe et préalablement à son vote, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu. Il s'effectue sur la base d'un rapport et fera l'objet d'une délibération.

Le budget sera élaboré dans le respect des besoins locaux mais aussi en tenant compte de la nécessité de restreindre les dépenses. Le contexte économique nécessite une gestion juste et adaptée.

Le CCAS de Sigean :

Le Conseil d'Administration sous la présidence de Michel JAMMES, Président de droit, est composé de 7 membres élus et 7 membres nommés par le Maire.

Il fonctionne avec un seul agent de catégorie C travaillant à temps non complet 26 h/semaine employé par la collectivité. Aucune rémunération n'est versée par le budget du CCAS.

Les compétences du CCAS :

Conformément au Code de l'action Sociale et de la Famille (CASF) le CCAS assure les missions obligatoires définies par la loi et les missions facultatives souhaitées par la municipalité dans le respect des compétences prévues par la réglementation.

Missions obligatoires :
- Rédaction et enregistrement des dossiers d'aide sociale légale
- Domiciliation des personnes sans résidence stable
- Tenue d'un fichier à jour des bénéficiaires d'aide sociale

Missions facultatives : Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il est le premier rempart contre les difficultés. C'est le service accessible à tout un chacun devant une situation inhabituelle et pour laquelle il se sent démuni pour trouver une solution.

Conformément aux volontés de la collectivité en matière de politique sociale il œuvre en faveur des personnes en situation de précarité, personnes âgées, handicapées, jeunes, foyers en difficulté....

Le suivi des personnes inscrites volontairement sur le registre du plan canicule est aussi assuré par le CCAS et les membres de son conseil d'administration.

L'agent du CCAS participe aux commissions d'attribution des logements sociaux sur la commune.

Accusé de réception en préfecture
011-211100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

L'année 2025 :

<u>Au profit de nos Aînés :</u>

Le samedi 11 janvier 2025 s'est tenu dans la salle Pierre de Coubertin le traditionnel repas des Aînés. 334 personnes y ont participé et ont pu apprécier la qualité du repas servi et l'animation proposée.

Le 11 septembre 2025, pas moins de 156 personnes âgées de 67 ans et plus ont participé à la sortie annuelle qui s'est déroulée cette année à Blanes en ESPAGNE.

Le 11 décembre 2025 la distribution des colis s'est déroulée salle Pierre de Coubertin. 250 foyers ont reçu leur valisette contenant des produits de la région. La distribution a été assurée par les élus et les membres du CCAS.

Les ateliers séniors ont toujours autant de succès et sont très attendus par les habitués.

- COUP DE POUCE CONNEXION : Premier atelier de l'année 2025 qui s'est déroulé les lundis matin du 03 au 24 novembre. À savoir, le nombre de participants était limité à 12 personnes maximum.
- LES ARNAQUES DU NUMERIQUE : Les lundis matin 1 et 8 décembre 2025 ainsi que le 12 et 19 janvier 2026.
- ACTIVITES ADAPTES : Les jeudis après-midi avec l'association MA VIE, salle de l'Etang Boyé.

Vont suivre pour l'année 2026 l'atelier nutrition les mardis matin ainsi que 2 jours consécutifs pour les jeunes retraités au mois d'avril.

Tous ces ateliers sont proposés par l'espace séniors du Littoral et financés par la conférence des financeurs. Aucune participation financière n'est demandée au CCAS.

<u>LE PLAN CANICULE</u> a été activé une fois au cours de la saison estivale 2025. Merci aux membres du CCAS pour leur investissement dans cette cellule. Il est rappelé que ce plan ne peut être déclenché que sur demande du Préfet ou à titre préventif par Monsieur le Maire.

<u>Le PIMMS</u> : Présence aux Assemblées Générales ainsi qu'aux Conseils d'Administrations.

<u>AEDAIM</u> : Participation à l'opération brioche

<u>L'aide sociale légale au cours de cette année 2025 :</u>

Aide à domicile : 10 demandes dont 6 accordées – 4 refusées

APA à domicile : 35 demandes dont 30 accordées – 2 refusées - 1 décès - 2 non instruites au 31.12.25

APA en établissement : 11 demandes dont 9 accordées – 1 refusée – 1 non instruite au 31.12.25

Portage des repas : 4 demandes dont 2 accordées - 1 refusée - 1 non instruite au 31.12.25

Placement Personnes Agées : 4 demandes dont 4 accordées

Placement Personnes Handicapées : 7 demandes dont 6 accordées – 1 non instruite au 31.12.25

Télésurveillance : 1 demande dont 1 refusée

Le Conseil d'Administration du CCAS a délibéré au cours de l'année 2025 pour attribuer des secours exceptionnels pour un montant total de 500 €.

Accusé de réception en préfecture
011-211100775-20250423-DCL-2025-062-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2025

Les élections de domicile :

Au 31 décembre 2025, sur Sigean, 5 personnes sont domiciliées au CCAS dont 5 nouvelles demandes, 2 personnes renouvelées en cours d'année, 1 en fin de validité, 2 qui ont trouvé un logement. Les demandes d'élections de domiciles ont considérablement augmenté cette année.

Les demandes de logements enregistrées en 2025 :

- 4 foyers ont demandé un T5 ou plus
- 18 foyers ont demandé un T4
- 14 foyers ont demandé un T3
- 13 foyers ont demandé un T2

Total : 49 demandes

Ces demandes viennent s'ajouter à la liste des demandeurs inscrits auparavant, ayant renouvelé leur inscription sans compter les personnes qui s'inscrivent directement sur internet.

La même rigueur est appliquée pour les attributions. Nous mettons tout en œuvre pour satisfaire nos demandeurs dans la mesure de nos possibilités et de l'état d'urgence de la situation.

En 2025 les attributions suivantes ont été réalisées :

PARC des Logement Sociaux 2025							
	Résidences	T1	T2	T3	T4	T5	Total Attributions
1	ALOGEA		2				2
2	SAIGHANTE		3	1	1		5
3	TOPAZE				2	1	3
4	LE REPUBLIQUE	1	5				6
5	TRES VENTS			1	3		4
6	LE SIGISMOND						0
7	LA ROUQUILLE		2	3			5
8	LE PONT DE LA ROUQUILLE			1			1
9	LES JARDINS DU VIALA				2		2
10	LES BALCONS DU VIALA			3	2	1	6
11	LES PENITENTS			1			1
12	LES CAPITELLES						0
13	LES JARDINS DE LA GARE			1	1		2
14	BARBACANE						0
15	LA RENAISSANCE			2			2
16	LE LIBERTE						0
17	LA GARRIGUE						0
		1	12	13	11	2	39

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

La résidence TRES VENTS de chez HABITAT AUDOIS a rejoint le parc des logements sociaux en 2025. Les travaux ayant pris du retard, les logements doivent être affectés aux alentours de février, mars 2026.

Budget de fonctionnement 2025 :

Les recettes du CCAS :

En 2025 les recettes se sont réparties comme suit :

63,26 % de subvention communale

31,37 % d'excédent de l'exercice précédent

4,84 % de participations encaissées

0,53 % de dons au CCAS

Les dépenses du CCAS :

En 2025 les dépenses se sont réparties comme suit :

74,61 % pour les fêtes et cérémonies

9,19 % pour les subventions aux associations

8,05 % pour le transport collectif

1,34 % pour les secours exceptionnels

0,43 % contrat de prestations de services

4,25 % pour l'alimentation

1,34 % pour les subventions aux organismes publics (Conseil Départemental de l'Aude)

1,22 % Divers

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

CCAS DE SIGEAN			
Exercice 2025			
EQUILIBRE			
Budget Primitif	**Dépenses**	**Recettes**	**Soldes**
Fonctionnement	48 370.07	48 370.07	
Investissement			
Total	48 370.07	48 370.07	

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		15 370.07
Opérations de l'exercice	37 249.05	33 632
Total	37 249.05	49 002.07
Résultat à affecter		11 753.02

Les orientations pour 2026 :

L'excédent du budget 2025 est de 11 753.02€

Il est indispensable de prévoir une subvention du budget principal de la commune de 37 000.00 € afin de faire face aux besoins et permettre de retrouver un excédent suffisant pour les factures qui arrivent en début d'exercice suivant.

Comme à l'accoutumée, le 11 janvier dernier, nos aînés étaient 334 à profiter d'un excellent repas suivi d'une animation très appréciée de tous.

Pour 2026 le CCAS continuera à écouter, orienter, aider et défendre les droits des usagers. Pour cela, il est très important de continuer à entretenir des liens étroits avec les partenaires tels que la Maison Départementale des Solidarités, le PIMM'S, la CPAM, la MSA, l'Espace Sénior, le Conseil Départemental, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Secours Catholique, les Restos du Cœur .....

Nous restons ouverts à toute proposition pour permettre à nos aînés de bénéficier gratuitement de ces moments d'échanges, d'information et de savoir.

Concernant le voyage des Aînés, la participation des bénéficiaires est fixée à 15 €/personne depuis 3 ans. Le Conseil d'Administration devra se prononcer sur le maintien ou non de ce montant.

Accusé de réception en préfecture
011-211100273-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

La proposition de la subvention versée au Conseil Départemental pour abonder le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L) sera maintenue à 500.00 €. Au cours de l'année 2025, 67 décisions du Conseil Départemental ont été prises pour un montant global attribué de 22 383.33 € pour les foyers sigeanais.

Les subventions aux associations feront l'objet d'une étude minutieuse pour répondre aux demandes selon les possibilités financières du CCAS.

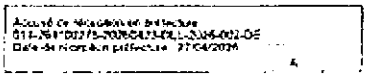

Rapport 4 et 5 : Compte financier unique 2025 et affectation de résultats

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le compte financier unique qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le compte financier unique a été réalisé par l'ordonnateur et validé par le comptable de la collectivité au titre de l'année 2025.

Il est présenté à l'assemblée.

Le compte financier unique 2025 fait apparaître un excédent de 11 753.02 € qui peut être repris au budget primitif 2026 à l'article 002.

	Dépenses ou Déficit en €	Recettes ou Excédent en €
Résultat reporté		15 370.07
Opérations de l'exercice	37 249.05	33 632.00
Total	37 249.05	49 002.07
RESULTAT A AFFECTER		11 753.02

AFFECTATION DE RESULTATS : 11 753.02 € affecté au 002 du budget primitif 2026.

Le vote du CFU et l'affectation de résultats est soumis au Conseil.
Michel JAMMES, Président, se retire de l'assemblée avant le vote et laisse la présidence à Colette ANTON, Vice-Présidente.

Votants : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :
Le Conseil adopte à l'unanimité des présents et des représentés.

Délibération n° DEL-2026-003 :

DEL-2026/003

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers

Présents : 11
Votants : 12
En exercice : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 23 avril à 14 heures 30
Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SIGEAN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
À la mairie, sous la présidence de Colette ANTON, Vice-Présidente

Date de convocation du CCAS : jeudi 16 avril 2026

Objet :
Approbation du compte financier unique 2025 et affectation de résultats.

Présents : Colette ANTON, Laure TONDON, Marie SAVARY, Jean-Pierre LAUTIER, Jean-Pierre DUVIVIVER, Madeleine PLA, Monique CAYROL, Claudine RIGAUD, Catherine MENA, Claudette PYBOT, Mansour ZOBERI

Représenté : Viviane BASTOUL par Laure TONDON

Absents : Michel JAMMES
Marc PASTRE
Marie-Pierre LE MORVAN

Il est présenté à l'assemblée le Compte Financier Unique 2025 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 11 753.02 € pouvant être repris au budget primitif 2026 à l'article 002.

	Dépenses ou Déficit en €	Recettes ou Excédent en €
Résultat reporté		15 370.07
Opérations de l'exercice	37 249.05	33 632
Total	37 249.05	49 002.07
RESULTAT A AFFECTER		11 753.02

AFFECTATION RESULTAT : 11 753.02 € affecté au 002 BP 2026

Monsieur le Président quitte l'Assemblée avant le vote et laisse la présidence à Colette ANTON Vice-Présidente

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-003-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Le comité,

Ouï l'exposé de la Vice-Présidente, après délibération, décide à l'unanimité des présents et représentés, d'approuver le compte financier unique 2025 ainsi que la reprise du résultat de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 à l'article 002 soit 11 753.02.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission
En Préfecture le **27/04/2026**
Et de la publication le **07/05/2026**
Réception en Préfecture le **27/04/2026**

La Vice-Présidente,
Colette ANTON

Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,
Colette ANTON

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-003-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Rapport 6 : Adhésion à la convention de suivi du service protection des données & cybersécurité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude

Le service protection des données & cybersécurité du CDG11 accompagne la structure depuis plusieurs années dans ses obligations relatives à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données.
La convention initiale d'adhésion au service protection des données & cybersécurité est arrivée à son terme le 28 mars 2026.
Soucieux de maintenir une offre de service de qualité et adaptée à vos besoins sur la durée, le CDG11 propose une convention de suivi exposant les prestations ainsi que les modalités tarifaires.

Votants : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :
Le Conseil adopte à l'unanimité des présents et des représentés.

Délibération n° DEL - 2026-004

DEL-2026/004

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers

Présents : 12
Votants : 13
En exercice : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 23 avril à 14 heures 30
Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SIGEAN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
À la mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Président

Date de convocation du CCAS : jeudi 16 avril 2026

Objet :
Adhésion à la convention de suivi du service protection des données & cybersécurité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude

Présents : Michel JAMMES, Colette ANTON, Laure TONDON, Marie SAVARY, Jean-Pierre LAUTIER, Jean-Pierre DUVIVIER, Madeleine PLA, Monique CAYROL, Claudine RIGAUD, Catherine MENA, Claudette PYBOT, Mansour ZOBERI

Représenté : Viviane BASTOUL par Laure TONDON

Absents : Marc PASTRE
Marie-Pierre LE MORVAN

EXPOSÉ PRÉALABLE

Le Président expose à l'assemblée le projet d'adhésion à la convention de suivi du service protection des données & cybersécurité, proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude *(CDG11)*.

Le service protection des données & cybersécurité du CDG11 accompagne la structure depuis plusieurs années dans ses obligations relatives à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données.

La convention initiale d'adhésion au service protection des données & cybersécurité est arrivée à son terme le 28/03/2026.

Soucieux de maintenir une offre de service de qualité et adaptée à vos besoins sur la durée, le CDG11 propose une convention de suivi exposant les prestations ainsi que les modalités tarifaires.

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-004-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Vu la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données ;

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la Délibération du conseil d'administration du CDG11 n°DE-CA-2015-031 du 10 décembre 2015 portant création du service Correspondant Informatique et Libertés mutualisé du CDG11 (renommé service Délégué à la Protection des Données mutualisé en 2018) ;

Le Président propose au Conseil d'Administration

- de l'autoriser à signer l'adhésion à la convention de suivi au service protection des données du CDG11, et à signer tout document afférent à la mission ;

Décision

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

- d'autoriser le président à signer la convention d'adhésion au service protection des données du CDG11, et à signer tout document afférent à la mission ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration du CCAS

L'assemblée prend acte que le débat a eu lieu

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission
En Préfecture le 27/04/2026
Et de la publication le 07/05/2026
Réception en Préfecture le 27/04/2026

Le Président,
Michel JAMMES

Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres

Pour extrait conforme

Le Président,
Michel JAMMES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SIGEAN * (Aude) *

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-004-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Fin de la séance à 15 h 30

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur publication. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Liste des délibérations mise en ligne sur le site de la commune le : 07 mai 2026

Le Président
Michel JAMMES

La Secrétaire de séance,
Laure TONDON